

## Déclaration CSE – Sous-traitance du service SPR

Les élus **CFDT** et **CGT** tiennent à dénoncer une nouvelle fois la **sous-traitance à outrance** qui se généralise sur le site de **Framatome Romans**, et plus particulièrement la récente évolution d'externalisation touchant le **service Radioprotection (SPR)**.

Alors que la ré-internalisation s'impose comme une priorité dans de nombreuses entreprises, Framatome Romans semble faire exception. Après la sous-traitance partiel ou total de la laverie, de l'accueil, de l'informatique bureautique, de l'environnement, du traitement des déchets, du poste de garde, de l'assainissement des locaux nucléaires, du contrôle matière, de la maintenance générale, du magasin général et des transports, c'est désormais la **radioprotection** qui est concernée. **Quel sera le prochain service impacté ?** L'équipe soutien ? La maintenance ? La qualité ? Le laboratoire ? ....

Cette dynamique met en péril la maîtrise de nos missions essentielles, de nos compétences internes et de notre souveraineté industrielle. L'exemple récent du service transport, a démontré l'importance de **détenir intégralement nos informations sensibles** et d'en assurer nous-mêmes la sécurité.

Chaque jour, près de **300 salariés sous-traitants** travaillent à temps complet sur notre site, bien souvent dans des **conditions plus précaires et moins favorables** que celles des salariés Framatome. Cette situation est inacceptable et conduit à une perte progressive de notre **savoir-faire**, pourtant reconnu et essentiel à la sûreté et la sécurité de nos installations.

**Nous disons stop à cette sous-traitance excessive.**

---

### Demandes pour le prochain CSE

Les élus demandent qu'un **état des lieux complet** de la sous-traitance sur le site soit présenté :

- Nombre d'entreprises extérieures,
- Nombre de salariés,
- Activités concernées,
- Coûts associés,
- Évolution dans le temps,
- etc....

Nous demandons également qu'une **réflexion stratégique** soit engagée sur les activités à réinternaliser, avec la présentation prochaine d'un **plan de reconquête de notre savoir-faire interne**.

---

### Respect des prérogatives du CSE

Nous rappelons que la Direction a l'obligation de **respecter les prérogatives du CSE**, notamment l'information et la consultation, pour toute modification des contrats de sous-traitance. En cas de non-application de ces règles, nous nous réservons le droit **d'alerter l'Inspection du travail** et d'exercer tous les recours nécessaires.

Les salariés ont des obligations.

**La Direction aussi.**